

**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
TENUE À LA SALLE MUNICIPALE DU 102, DE LA FABRIQUE
LE 22 JUILLET 2020**

Sont présents:

Mesdames Nathalie Delmaire, Eve Drouin, Annie Houle, messieurs, Réal Déry, Denis Huberdeau, siégeant sous la présidence de Monsieur Alain Desrosiers.

Est également présent:

Monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Ève Drouin et unanimement résolu que l'ordre du jour est accepté tel que proposé.

ACCEPTATION DU RAPPORT DU 20 MAI 2020

Il est proposé par madame Nathalie Delmaire et unanimement résolu que le rapport du 20 mai 2020 soit accepté tel que rédigé.

**P.I.I.A. ISABELLE MARTIN
AGRANDISSEMENT ; LOT : 5 311 190**

Considérant la demande de madame Isabelle Martin relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 311 190 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

**P.I.I.A. BENOIT LACHANCE
NOUVELLE CONSTRUCTION ; LOT 6 345 795**

Considérant la demande de monsieur Benoit Lachance relativement à la construction d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 6 345 795 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan corrigé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

**P.I.I.A. SIMON LACHANCE
NOUVELLE CONSTRUCTION ; LOT 6 345 796**

Considérant la demande de monsieur Simon Lachance relativement à la construction d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 6 345 796 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé ne respecte pas les critères 2 a) (sur les pentes de toiture) et 2 i) (sur une partie du revêtement de l'entrée principale), du P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Denis Huberdeau et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande conditionnellement à la modification de la toiture en haut du garage et de la modification de la partie du revêtement de l'entrée principale. Le tout devra être revu par le comité consultatif pour validation.

**P.I.I.A. ROBERT CÉNAC
NOUVELLE CONSTRUCTION ; LOT 5 311 339**

Considérant la demande de monsieur Robert Cénac relativement au remplacement d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 311 339 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A. ;

Considérant que l'analyse de conformité de la demande est suspendue en attente d'un plan d'implantation;

Il est proposé par madame Ève Drouin et unanimement résolu que le comité reporte sa recommandation jusqu'à ce que l'implantation, qui déterminera l'élévation du bâtiment, sera déposé au dossier.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Alain Desrosiers et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 20h45

Yvon Tardy
Secrétaire du comité et
Directeur des services techniques

Alain Desrosiers
Président du comité